



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation 9 mai 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf Le dix-huit juin à dix-neuf heures et cinq minutes Le Conseil Municipal légalement convoqué (article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales) s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Claude JAMET, Maire</p>
<p>Date d'affichage de l'ordre du jour 14 juin 2019</p>	<p>En exercice : 18 Étaient présents : Claude JAMET, Maryline DRINKINE, Cendrine FROMAGER, Orlando JARDIM-VIEIRA, Segundo COFRECES, Michel RODRIGUES, Michèle GROSSET, Sébastien MASSE, Alain FOURNIER, Emmanuelle BERCIS, Francis OSPITAL (11)</p>
<p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice : 18</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 16</p>	<p>Absents ayant donné pouvoir : Michèle DEMARIA ayant donné pouvoir à Maryline DRINKINE, Casimir WROBEL ayant donné pouvoir à Segundo COFRECES, Caroline SIMON ayant donné pouvoir à Michèle GROSSET, Charlotte DOS SANTOS ayant donné pouvoir à Claude JAMET, Benoît CLAVELOU ayant donné pouvoir à Sébastien MASSE (5)</p> <p>Absente excusée : Juliette GUIRAL (1)</p> <p>Absente : Magali BORG (1)</p> <p>Cendrine FROMAGER a été élue secrétaire de séance.</p>

ORDRE DU JOUR	
2019/5.3/34	Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs
2019/5.5/35	Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019
2019/5.4/36	Compte rendu des décisions
2019/7.5/37	Subvention exceptionnelle association Un pas pour Thomas
2019/1.4/38	Approbation de conventions chantiers d'insertion INITIATIVES 77
2019/1.4/39	Approbation d'une convention SDESM borne de recharge de véhicule électrique
2019/5.3/40	Désignation d'un représentant ID 77
2019/8.7/41	Régularisation administrative adhésion syndicat mixte des installations sportives
2019/8.5/42	Validation du projet Val du Loing Habitat
2019/9.4/43	Motion de soutien service public ONF
2019/7.1/44	Tarifs cantine garderie étude 2019-2020
2019/8.7/45	Participation communale pour les transports
2019/8.7/46	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de St Pierre lès N.
2019/8.7/47	Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes/Loing
2019/7.1/48	Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures
2019/7.1/49	Fixation des frais de participation des communes extérieures aux charges scolaires 2019-2020
2019/4.1/50	Création de poste adjoint administratif principal 1ère classe
2019/4.1/51	Création de poste ATSEM principal 1ère classe
2019/4.1/52	Création de poste adjoint technique principal 2ème classe
2019/4.2/53	Création de deux postes d'adjoint technique contractuel non permanents
2019/4.5/54	Modalités de réalisation des heures supplémentaires
Remerciements	
Informations	
Questions diverses	

2019/5.3/34 Désignation du secrétaire de séance et lecture des pouvoirs

Le Conseil,

DESIGNE Cendrine FROMAGER en qualité de secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil des pouvoirs remis pour cette séance :

- Michèle DEMARIA donne pouvoir à Maryline DRINKINE
- Casimir WROBEL donne pouvoir à Segundo COFRECES
- Caroline SIMON donne pouvoir à Michèle GROSSET
- Benoît CLAVELOU donne pouvoir à Sébastien MASSE
- Charlotte DOS SANTOS donne pouvoir à Claude JAMET

2019/5.5/35 Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2019

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du 9 avril 2019

2019/5.4/36 Compte rendu des décisions

Le Maire,

Informe le Conseil,

N° D/2019/7.5/32 Décision portant sur une demande subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER)

ACCEPTE de réaliser le projet de mise aux normes et d'agrandissement de la boutique de la boulangerie, pour un montant prévisionnel de 58 464,00 euros HT,

AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention FER et la signature de tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée.

DIT que les crédits correspondants au projet sont inscrits au budget communal 2019

N° D/2019/1.6/33 Décision portant attribution de la maîtrise d'œuvre pour réaménagement des locaux dans le bâtiment des services techniques

ATTRIBUE la maîtrise d'œuvre pour réaménagement des locaux dans le bâtiment des services techniques à la société ARMONI ARCHITECTURE située 4 rue Mirabeau - 77140 NEMOURS qui estime le projet à un montant de 43 500,00 euros HT travaux, honoraires et étude inclus

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

2019/7.5/37 Subvention exceptionnelle association Un pas pour Thomas

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de cinq cents euros à la l'association UN PAS POUR THOMAS

2019/1.4/38 Approbation de conventions chantiers d'insertion INITIATIVES 77

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de chantier d'initiative locale avec l'association Initiatives 77 concernant la réalisation d'une fresque

APPROUVE la convention de chantier d'initiative locale avec l'association Initiatives 77 concernant la création d'une boîte à livres

2019/1.4/39 Approbation d'une convention SDESM borne de recharge de véhicule électrique

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DELEGUE au SDESM l'exploitation et l'entretien des infrastructures publiques de recharges pour véhicules électriques et/ou hybrides rechargeables ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de chaque année, jusqu'en 2023, visant à couvrir les frais fixes et variables qui seront facturés par le SDESM auprès du territoire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution des missions confiées au SDESM ;

2019/5.3/40 Désignation d'un représentant ID 77

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : de confirmer son adhésion au Groupement d'intérêt public « ID77 »

Article 2 : d'approuver la convention constitutive,

Article 3 : d'autoriser son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

Après avoir procédé à scrutin secret à l'élection d'un représentant,

DESIGNE Monsieur le Maire, Claude Jamet, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

2019/8.7/41 Régularisation administrative adhésion syndicat mixte des installations sportives

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'adhésion des communes de BAGNEAUX SUR LOING et DARVAULT au Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours.

PRÉCISE que cette adhésion concerne le transport des élèves des écoles primaires à destination de la piscine Tournesol.

2019/8.5/42 Validation du projet Val du Loing Habitat

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble du projet de renouvellement urbain du quartier Fromonceau et des Praillons par Val du Loing Habitat comprenant :

- le projet de démolition de 70 logements et la reconstruction de 136 logements (secteur 3) sis 13 à 25 rue Fromonceau,
- le projet de démolition de 16 pavillons et la reconstruction de 30 logements et d'une pharmacie (secteur 1) sis 43 à 73 rue Fromonceau,
- les projets de réhabilitation des bâtiments du secteur 2 rue de Fromonceau et rue des Praillons

2019/9.4/43 Motion de soutien service public ONF

Le Conseil soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

2019/7.1/44 Tarifs cantine garderie étude 2019-2020

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

FIXE les tarifs de la garderie, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

ANNEE	GARDERIE/JOUR		GARDERIE/MOIS		CANTINE			SCOLAIRE BSL	ETUDE SURVEILLEE
	Matin ou soir	Matin & soir	Matin ou soir	Matin & soir	SENIORS	ADULTES	EXTERIEURS		
2019/2020	1.40	2.40	18.50	31.60	4.80	4.45	4.10	3.55	2.00

Article 2

RAPPELLE que le forfait mensuel de la garderie s'évalue à partir de la consommation réelle des familles et est applicable à partir du 14^{ème} jour de fréquentation.

2019/8.7/45 Participation communale pour les transports

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention Tiers Payant proposée par GIE Comutitres agence Imagine'R

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Scol'R », remboursables par mandat administratif après paiement au département par les familles

DECIDE une prise en charge financière partielle à hauteur de 50% sur les demandes de carte « Imagine'R » (contrat cadre de type 4) pour collégiens, lycéens (Tiers payant Imagine R) et étudiants (remboursable aux familles)

2019/8.7/46 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de St Pierre lès N.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de St Pierre lès Nemours pour l'année 2019-2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2019/8.7/47 Participation aux frais et approbation de la convention du centre de loisirs de Souppes/Loing

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la prise en charge de 50% des frais de sortie et d'accueil de loisirs ou de séjour selon les modalités suivantes : 20 jours de présence maximum pendant les deux mois d'été, cinq jours maximums au cours de chacune des périodes des quatre petites vacances scolaires et sur la base d'une journée de présence au centre en cas de séjour

APPROUVE la convention d'accueil des enfants de la commune de Bagneaux sur Loing à l'accueil de loisirs sans hébergement de Souppes sur Loing pour l'année 2019-2020

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2019/7.1/48 Participation aux fournitures scolaires pour les familles extérieures

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

ALLOUE un montant de 53 euros par élève aux écoles « Les gamins verriers » et « Paul Lopez » au titre de la participation communale aux fournitures scolaires

Article 2

FIXE la contribution des familles domiciliées dans une commune extérieure (hors Faÿ lès Nemours) pour un montant de 56.10 euros par élève.

Article 3

DIT que cette somme sera recouvrée par le Trésorier Principal au vu de l'état nominatif édité par la commune de Bagneaux sur Loing

2019/7.1/49 Fixation des frais de participation des communes extérieures aux charges scolaires 2019-2020

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les frais de participation aux charges scolaires pour toute commune extérieure pour l'année 2019-2020 à :

- 1 238 € par enfant scolarisé à l'école maternelle
- 582 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire

2019/4.1/50 Création de poste adjoint administratif principal 1ère classe

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un nouveau poste d'adjoint administratif principal 1ere classe à temps complet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

2019/4.1/51 Création de poste ATSEM principal 1ère classe

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un nouveau poste d'ATSEM principal 1ere classe à temps complet

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

2019/4.1/52 Création de poste adjoint technique principal 2ème classe

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un nouveau poste d'adjoint technique principal 2eme classe

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019

2019/4.2/53 Création de deux postes d'adjoint technique contractuel non permanents

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet, afin de faciliter la procédure de recrutement,

PRECISE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

2019/4.5/54 Modalités de réalisation des heures supplémentaires

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que sont bénéficiaires des IHTS les agents titulaires ou contractuels de droit public, à temps complet et à temps partiel de catégorie C, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Adjoints administratifs,
- Adjoints techniques,
- Agents de maîtrise,
- Agents de police municipale,
- ATSEM

ET de catégorie B, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Rédacteurs,
- Techniciens,
- Educateurs sportifs de APS,

DECIDE que les IHTS sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande du Maire ou du chef de service, selon les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, et la rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaration),

DECIDE que le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois

PRECISE que le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures

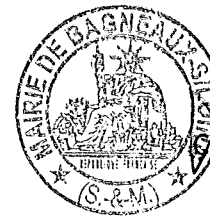
DECIDE que le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle. Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

DIT que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont cumulables avec le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

DIT que les dépenses sont prévues au budget

REMERCIEMENTS / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h45.



Le Maire,

Gaude JAMET